

DOCUMENT CADRE DE PARTENARIAT FRANCE - SENEGAL



Ce document trace le cadre de l'appui qu'apportera la France au développement du Sénégal pour la période quinquennale 2006-2010. Une revue à mi-parcours est prévue pour évaluer sa mise en œuvre.

EDITORIAL

L'aide française au Sénégal reflète la qualité exceptionnelle de la relation entre les deux pays, qu'il s'agisse du niveau de l'APD ou de la nature du partenariat franco-sénégalais.

Avec en moyenne des décaissements nets annuels de l'ordre de 110 millions d'euros, la France demeure le premier partenaire bilatéral du Sénégal, qui se situe ainsi parmi les tous premiers bénéficiaires de l'APD française pour la zone dite de solidarité prioritaire (ZSP) et le premier pour l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne.

Le partenariat entre le Sénégal et la France se nourrit également de l'expérience accumulée au fil des ans par les hommes et les femmes qui en sont à l'origine et le font vivre, ainsi que de l'ancienneté de ses opérateurs dans tous les domaines, technique, scientifique, culturel, et selon les modalités les plus diversifiées, qui engagent aussi bien les États que les collectivités locales ou encore la société civile.

Le Document Cadre de Partenariat traduit cette ambition commune à nos deux pays d'inscrire ces actions dans la durée, en tenant compte au plus près des priorités nationales, mais aussi des contraintes auxquelles le Sénégal est confronté, enfin, de l'action des autres bailleurs de fonds.

André PARANT, Ambassadeur de France au Sénégal.

SOMMAIRE

I. Le contexte du partenariat..... p 7

I.1. Les enjeux du développement du Sénégal et la synthèse de sa stratégie

I.1.1. Les enjeux du développement du Sénégal

I.1.2. Synthèse de la stratégie du pays

I.2. Les interventions des partenaires au Développement

I.2.1. Les relations avec les Institutions de Bretton Woods

I.2.2. Stratégie des principaux bailleurs de fonds

I.2.3. La France, principal bailleur de fonds bilatéral

II. Le contenu du partenariat p 15

II.1. Les secteurs de concentration de l'aide française

II.1.1. L'éducation

II.1.2. Le secteur productif

II.1.3. Les infrastructures

II.2. Les secteurs hors concentration de la santé et du développement agricole

II.2.1. Le secteur de la Santé

II.2.2. Le développement rural

II.3. Les domaines transversaux de l'aide française

II.3.1. La consolidation de l'Etat de droit et l'amélioration dans la gouvernance institutionnelle

II.3.2. L'enseignement supérieur et la recherche

II.3.3. La promotion de la diversité culturelle et du français

III. Les instruments de partenariat..... p 33

III.1. Un repositionnement de l'assistance technique française

III.2. De nouvelles modalités de mobilisation de l'aide et l'approfondissement des concertations avec les bailleurs de fonds

III.3. L'adaptation du réseau français de coopération

Annexe (pages centrales) :

Articulation de la Stratégie de réduction de la pauvreté au Sénégal et des interventions de l'aide française

I - LE CONTEXTE DU PARTENARIAT

1.1 LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DU SENEGAL ET LA SYNTHÈSE DE SA STRATEGIE

1.1.1. Les enjeux du développement du Sénégal

Des atouts géographiques et humains : dans la compétition économique mondiale, le Sénégal dispose d'atouts :

- une situation géographique favorable, proche des grands marchés européens et américains et offrant une large façade maritime ;
- un potentiel touristique encore sous-utilisé qu'il convient de valoriser ;
- une avance certaine en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication, par rapport aux autres pays africains de la sous-région ;
- des flux de personnes et des transferts de fonds avec les pays du Nord (notamment les transferts des migrants) qui participent de façon importante à l'investissement matériel et humain ;
- des capacités humaines de haut niveau et un tissu de prestataires de services diversifié.

Des contraintes d'ordre structurel ou stratégique : l'économie sénégalaise reste insuffisamment diversifiée avec un tissu d'entreprises encore peu intégré et des performances à l'exportation qu'il convient d'améliorer. Parmi les principales contraintes :

- les richesses naturelles du Sénégal sont limitées ;
- le niveau et la qualité des infrastructures de transport et de certains services publics (électricité) freinent le développement économique du pays qui reste enclavé vis-à-vis de la sous-région (et à l'intérieur même du pays, fort enclavement de certaines régions) ;
- l'industrialisation est centrée sur l'agglomération de Dakar dont le site est de plus en plus engorgé ;
- les acteurs économiques sont encore dominés par la petite entreprise familiale et l'informel. Le secteur agricole, d'une grande importance sociale (emplois et revenus de plus de 50% de la population), voit sa contribution directe au développement économique du pays décroître (8 à 10 % du PIB) ;
- l'environnement des affaires reste encore insuffisamment attractif.

Depuis la dévaluation du FCFA, le Sénégal a renoué avec la croissance. Le taux annuel moyen d'augmentation du PIB, de l'ordre de 5 %, est supérieur à la croissance démographique (2,5%/an). Le taux d'investissement public et privé, bien qu'en augmentation (23% du PIB en 2004), reste insuffisant pour entraîner un véritable «décollage» du Sénégal. Bien que la balance des paiements affiche un excédent, la balance commerciale reste structurellement déficitaire. Après avoir restauré les grands équilibres financiers, les autorités sénégalaises adoptent désormais une gestion dynamique des finances publiques, caractérisée par des efforts internes en matière d'investissement.

La pauvreté diminue lentement mais faiblement : le Sénégal est classé au 157ème rang sur 176 pays selon l'indicateur de développement humain du PNUD en 2004. La population rurale (56%) est la plus défavorisée, tant sur le plan des revenus que de l'accès aux services. Mais le sous-emploi et l'insuffisance de services sont également marqués dans les villes, notamment dans les banlieues urbaines, en forte expansion, en particulier dans la région de Dakar où se concentrent près de 2,3 M. d'habitants.

1.1.2. Synthèse de la stratégie du pays

Les priorités stratégiques du Sénégal reposent à la fois sur la réduction de la pauvreté, corollaire de l'Initiative PPTE, et les grands travaux d'infrastructures promus par le Chef de l'Etat.

Le DSRP, élaboré en 2002, donne la priorité à la réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance économique, aux facteurs de croissance à long terme comme le capital humain et les infrastructures de base, et à l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables. L'objectif de croissance du PIB par tête retenu était de 5,5 % en 2005, ce qui supposait une croissance du PIB de 8%. Les investissements nécessaires à cette croissance doivent être financés par une hausse substantielle de l'APD.

Toutefois, malgré des performances reconnues, le niveau de croissance du pays reste en deçà des objectifs fixés pour réduire la pauvreté de moitié en 2015, créer davantage d'emplois productifs et améliorer la compétitivité de l'économie. Il s'avère donc nécessaire de mettre en place une stratégie pour lever ces contraintes et atteindre les taux de 7% et 8% visés

par le DSRP. En ce sens, les autorités sénégalaises viennent de préciser leur stratégie de développement et de lutte contre la pauvreté en définissant une « Stratégie de croissance accélérée » (SCA) qui met en exergue l'importance stratégique de la compétitivité, ainsi que la nécessité d'établir un partenariat opérationnel et fort avec le secteur privé, moteur de la création de richesses, dans la conception et la mise en œuvre des politiques économiques. Cette stratégie repose sur une concentration des investissements publics et privés dans des secteurs à fort potentiel, comme l'agriculture et l'agro-alimentaire, les produits de la mer, le tourisme ou les NTIC. Le nouveau DSRP en cours de finalisation en 2006 intègre des objectifs de croissance annuelle du PIB de 7 à 8%, en cohérence avec la stratégie de croissance accélérée, ainsi qu'une nouvelle dimension autour d'objectifs de bonne gouvernance et de développement décentralisé.

L'ouverture économique et commerciale constitue un enjeu fondamental : l'ouverture de l'économie s'est concrétisée pour le Sénégal par le processus d'intégration à la sous-région à travers l'UEMOA et par l'adhésion à l'OMC qui implique, selon un calendrier progressif fixant une date butoir à 2020, la convergence des économies vers la libéralisation totale des marchés.

La prochaine échéance est fixée dans le cadre de la négociation des accords APE qui ouvre, dès 2008, une nouvelle étape de libéralisation des échanges avec l'Union européenne.

1.2. LES INTERVENTIONS DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

1.2.1. Les relations avec les Institutions de Bretton Woods

Des efforts réalisés pour le programme en cours avec le FMI : la FRPC en cours, d'une durée de trois ans, a été approuvée par le FMI le 28 avril 2003 pour un montant de 24,3 million DTS (environ 33 millions US\$), dont 15,9 millions US\$ ont déjà été décaissés. La deuxième revue, approuvée le 8 mars 2005, a relevé les bonnes performances macro-économiques au cours de l'année 2004 et l'amélioration de la gestion des finances publiques, tout en notant certains retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles.

La dernière mission de revue du FMI de décembre 2005 a confirmé le constat de bonne gestion des finances publiques, tout en soulignant la nécessité d'améliorer la bonne application des procédures de passation des marchés publics. Le résultat immédiat de cette bonne appréciation de la mission FMI a été de rendre le Sénégal éligible à l'initiative multilatérale pour l'allègement de la dette, devenue effective par décision du Conseil d'administration du Fonds du 21 décembre dernier (le montant de cette annulation de près d'un milliard d'euros aura pour effet de ramener le ratio de la dette extérieure du Sénégal de 46% à 12% du PIB). Lors de la dernière mission technique du FMI de février 2006, le Sénégal a confirmé qu'il s'orientait dorénavant vers la mise en place d'un nouvel instrument de soutien à la politique économique (programme sans financement du Fonds), comportant toutefois des conditionnalités et des mécanismes de revue à dates fixes.

L'initiative PPTE : le point d'achèvement a été atteint en avril 2004. Déclaré éligible à l'initiative PPTE renforcée, le Sénégal a franchi le point de décision le 21 juin 2000 et le point d'achèvement a été atteint le 19 avril 2004. Le Sénégal bénéficie de ce fait d'un allègement de dette de 850 millions US\$ en valeur nominale. L'annulation de la dette bilatérale par la France, intervenue en novembre 2004, représente un effort de près de 250 millions €.

1.2.2. Stratégie des principaux bailleurs de fonds

L'APD occupe une place prépondérante dans l'économie sénégalaise (elle s'est élevée à 8,6 % du PIB en 2002). L'APD de source bilatérale (63%

de l'APD) provient en premier lieu de la France (51,5% de l'APD bilatérale et 32,4% de l'APD nette totale), suivie des Etats-Unis, du Japon, de l'Allemagne et du Canada. En ce qui concerne l'APD multilatérale, le premier bailleur de fonds est la Banque Mondiale, devant l'Union Européenne (UE), la BAD et le FMI.

En juin 2003, lors de la réunion à Paris du groupe consultatif sous l'égide de la Banque Mondiale, des engagements à hauteur de 1.280 M€ ont été annoncés pour le financement de la mise en œuvre du DSRP ; en contrepartie, les bailleurs ont insisté pour que le gouvernement sénégalais fasse avancer des réformes nécessaires mais parfois difficiles (privatisations, assiette fiscale, justice).

La stratégie de la **Banque Mondiale** pour le Sénégal, sur la période 2003-2005, a été principalement axée sur la lutte contre la pauvreté au travers de programmes favorisant la croissance économique et améliorant les services sociaux : secteur privé, énergie, marchés et services agricoles, appui aux communes, éducation. L'enveloppe prévisionnelle était de 270 millions US\$. Une nouvelle stratégie d'intervention pour les 3 années à venir est en cours de préparation, celle-ci devrait se concentrer sur les objectifs du DSRP, notamment à travers la poursuite d'un crédit d'appui budgétaire de 30 millions US\$ par an.

La stratégie de **l'Union européenne** pour 2002-2007 se concentre sur la bonne gouvernance politique et économique et la lutte contre la pauvreté. Une part importante de l'aide est réservée à l'appui budgétaire aux réformes sectorielles en matière de décentralisation, de transport et de santé (y compris problématiques du développement urbain). Les montants alloués pour cette période s'élèvent à 282 millions € (9ème FED). Le cadre stratégique de programmation sur la période du Xème FED (2008-2013) sera préparé en 2006 ; celui-ci s'inscrira dans les deux principales stratégies nationales (DSRP et SCA), ainsi que dans la mise en œuvre des accords de partenariat économique (APE) qui constituera l'axe central des appuis institutionnels, du développement des infrastructures (facilitant les échanges commerciaux) et des appuis sectoriels spécifiques à la restructuration des filières des secteurs concernés par une libéralisation des échanges. Les appuis budgétaires à la mise en œuvre du DSRP devraient constituer l'instrument privilégié pour contribuer à la réalisation des OMD, en particulier dans les secteurs sociaux (santé,

éducation, eau), mobilisés en lien direct avec la poursuite des réformes dans la gestion des finances publiques.

Au sein des pays membres de l'UE, un accent particulier est mis sur le renforcement de la coordination et des possibilités de programmes conjoints entre les Etats membres et avec la Commission. L'agenda sur la coordination, l'harmonisation et l'alignement de l'aide entre les pays membres est engagé et devrait déboucher sur l'élaboration d'une feuille de route commune.

Concernant l'aide bilatérale, le Sénégal fait partie des 16 pays éligibles à partir de l'année fiscale 2004 aux financements du MCA¹, la nouvelle initiative américaine d'aide au développement, dont le montant pour le Sénégal pourrait être de l'ordre de 200 à 400 millions US\$, si un accord est signé avant 2010. Ce financement, dont l'instruction est en cours, se concentrerait sur le projet de plate-forme industrielle et de services de Diamniadio, destinée à décongestionner l'agglomération de Dakar. Parmi les autres bailleurs bilatéraux, les Pays Bas sont engagés dans un appui d'aide budgétaire au secteur de l'environnement, ce qui les conduit à s'impliquer fortement dans le suivi de la mise en œuvre des réformes budgétaires et financières ; le Canada envisage de concentrer une partie de ses appuis au secteur de l'éducation également sous forme d'aide budgétaire, assortie d'indicateurs sur les performances du secteur. La préparation de ces nouveaux engagements fait l'objet d'une concertation étroite avec les autres bailleurs au sein des groupes thématiques, dans lesquels la coopération française est particulièrement active.

1.2.3. Principal bailleur de fonds bilatéral, la France doit accroître l'efficacité et la lisibilité de son aide

Selon les données du CAD de l'OCDE, **la France demeure le premier partenaire bilatéral du Sénégal**, ses décaissements nets d'APD se montant à 105,7 millions € en 2003 et à **410,3 millions € en 2004** (124,2 millions € hors annulation de dettes). Ce résultat tout à fait exceptionnel s'explique par l'importance des annulations de dettes bilatérales de la France (286,1 millions € en 2004) intervenues à la suite du processus PPTE, le Sénégal étant devenu le principal bénéficiaire de l'aide française, avec 9,4% de l'APD bilatérale française en 2004. Suite à la mise en œuvre des initiatives PPTE et du Club de Paris, la France ne dispose plus aujourd'hui d'aucune créance publique d'APD à l'égard du Sénégal.

¹ Millenium Challenge Account .

Au sein de l'enveloppe d'APD française, l'aide-projet en faveur du Sénégal mobilise annuellement (MAE et AFD ensemble) de l'ordre de 40 millions €. Le Sénégal est ainsi le pays le plus aidé par la France pour l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne et le deuxième bénéficiaire de la zone de solidarité prioritaire (hors annulations de dettes).

L'aide française au Sénégal se caractérise encore par une insuffisante concentration. La douzième commission mixte franco-sénégalaise, réunie en mai 2002, avait identifié dans ses conclusions quatre axes stratégiques (valorisation des ressources humaines ; promotion de la bonne gouvernance ; amélioration de la compétitivité économique ; développement des services collectifs).

Le constat d'une dilution excessive de l'aide française, la nécessité de disposer sur des secteurs-clés d'une masse critique d'intervention susceptible d'enclencher efficacement une dynamique de développement, le repositionnement souhaitable de la Coopération française sur des secteurs correspondant aux objectifs du millénaire et aux politiques nationales (DSRP, SCA), conduisent à proposer une stratégie de concentration de l'aide pour la période 2006/2010.

II- LE CONTENU DU PARTENARIAT



Le Sénégal est un des rares pays de la sous-région à pouvoir, dans les prochaines décennies, créer de la croissance à un niveau significatif. Il pourrait ainsi se positionner parmi les pays émergents. Sa situation macro-économique est saine, il dispose de réelles marges de manœuvre au plan des finances publiques et de la situation bancaire ; on assiste par ailleurs à l'émergence d'une classe moyenne. Pour tirer le meilleur parti de ce potentiel, **le Sénégal doit se soustraire à quelques handicaps majeurs :**

- **l'amélioration du niveau de formation de sa population** pour atteindre un degré de qualification et de savoir-faire susceptible d'intéresser les investisseurs ;
- **le renforcement de la compétitivité du secteur productif** pour qu'il puisse s'insérer pleinement dans une économie ouverte et contribuer ainsi, par l'investissement, à la création de richesses durables ;
- **la réalisation d'infrastructures de base** en s'appuyant de plus en plus sur la décentralisation, avec comme objectif majeur de rendre plus fluides les mouvements de personnes et de biens, en particulier sur la presqu'île du Cap Vert.

En cohérence avec les objectifs du millénaire et de manière complémentaire avec l'action conduite par les autres bailleurs de fonds, notamment l'Union européenne, trois secteurs-clés ont donc été retenus pour notre dispositif de coopération : l'éducation, le secteur productif et les infrastructures. Ces trois secteurs concentreront environ 80 % des décaissements et des futurs engagements au titre de l'aide publique française au développement destinée aux sept secteurs des OMD.

L'appui de la France à l'éducation sénégalaise est ancien et varié. La France est actuellement l'un des trois principaux partenaires financiers du secteur aux côtés de l'ACDI et de la Banque Mondiale. En tant que chef de file des partenaires, elle joue un rôle moteur dans l'animation de la concertation sectorielle. Le positionnement de son assistance technique résidente (Pôle de Dakar et assistance technique auprès des directions centrales du Ministère de l'Education) constitue en outre un atout majeur dans le processus-clé de renforcement des capacités de l'administration. Cet appui s'avère indispen-

sable pour préparer l'élection du Sénégal à l'initiative « Education Pour Tous - Procédure Accélérée » (Fast Track) que la France soutient activement dans le cadre de ses engagements internationaux. La France apporte un appui très important à l'enseignement en français, qui constitue un élément décisif pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Enfin, la Coopération française joue un rôle pionnier dans la définition et la mise en œuvre de la nouvelle politique du Sénégal en faveur de la formation professionnelle dont elle doit poursuivre l'accompagnement afin de favoriser « l'employabilité » des jeunes.

Traditionnellement, la Coopération française a toujours soutenu l'accompagnement institutionnel et le développement du secteur productif. Aujourd'hui, plusieurs bailleurs de fonds, parmi lesquels l'AFD, la Banque Mondiale et l'USAID, appuient ce secteur, porté en outre par la SCA voulue par le gouvernement sénégalais. L'antériorité de la France, sa légitimité de premier partenaire commercial du Sénégal et les soutiens multiformes qu'elle peut apporter justifient clairement le maintien et l'amplification des actions au bénéfice du secteur productif aux côtés des autres partenaires au développement, de préférence dans le cadre de cofinancements ou de programmes communs.

Les grandes infrastructures nationales sont essentiellement financées par la Banque mondiale, l'UE et les fonds arabes. Cependant, sur la presqu'île du Cap Vert, l'aide française (AFD) est souvent seule au côté de la Banque mondiale pour financer des programmes essentiels pour réduire la grande vulnérabilité de la mobilité urbaine et générer de la croissance. Notre coopération entend rester présente dans ce secteur et militer auprès du partenaire multilatéral pour une meilleure complémentarité entre les programmes nationaux et la réalisation d'infrastructures relevant des collectivités locales.

La concentration de l'aide française sur ces trois priorités n'exclura pas pour autant des interventions dans d'autres secteurs des OMD, en particulier au profit du développement rural, que la France continue à considérer comme stratégique pour le développement économique et social du pays et qui sera abordé dans le cadre de son soutien au secteur productif et à la décentralisation. Le secteur de la santé sera traité au titre des interventions de la France

dans le cadre multilatéral, avec notamment le doublement de notre contribution au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Le Sénégal a été l'un des premiers bénéficiaires de ces financements. Nos actions de soutien à l'Hôpital Principal de Dakar seront poursuivies (cf. ci-après).

Par ailleurs, les objectifs transversaux que constituent l'appui à la gouvernance, la promotion d'un enseignement supérieur de qualité et la diversité culturelle continueront à être des secteurs privilégiés d'intervention de la France au Sénégal.

En outre, la Coopération française poursuivra son soutien actif aux partenariats entre ONG françaises et sénégalaises et aux initiatives de la coopération décentralisée, nombreuses au Sénégal. Elle favorisera la participation des migrants sénégalais au développement économique et social du Sénégal, voire leur réinstallation, dans le cadre de la politique de Codéveloppement.

La concertation autour des questions relevant de la migration (codéveloppement, intégration, circulation) s'effectue de manière continue entre la France et le Sénégal depuis la signature de la convention de codéveloppement entre les deux Etats en 2000. Un comité mixte sur le codéveloppement et les migrations se réunit annuellement respectivement à Paris et à Dakar. Le codéveloppement n'épuise évidemment pas la problématique «migrations et développement» au Sénégal, tant il est vrai que Dakar constitue un pôle majeur d'attraction pour toute la sous-région ouest, mais également pour le territoire national via l'exode rural. Ces phénomènes posent de réels problèmes fonciers, sociaux et d'insertion professionnelle dans la capitale qui peuvent également être la source d'un second mouvement migratoire vers le Nord, faute de solutions.

La position spécifique du Sénégal en tant que pays d'origine, de transit et d'accueil de la migration et la dimension multilatérale de ces questions, en particulier entre l'Union Européenne et l'Afrique Sub-Saharienne, devra amener à élargir le partenariat entre nos deux Etats à un champ géographique plus large, notamment dans le cadre de la Conférence Euro-Africaine sur les migrations et le développement.

2.1. LES SECTEURS DE CONCENTRATION DE L'AIDE FRANCAISE

La France accompagnera la stratégie d'atteinte des objectifs du millénaire pour le Sénégal, en centrant prioritairement ses concours sur trois secteurs-clés : l'éducation, le secteur productif et les infrastructures.

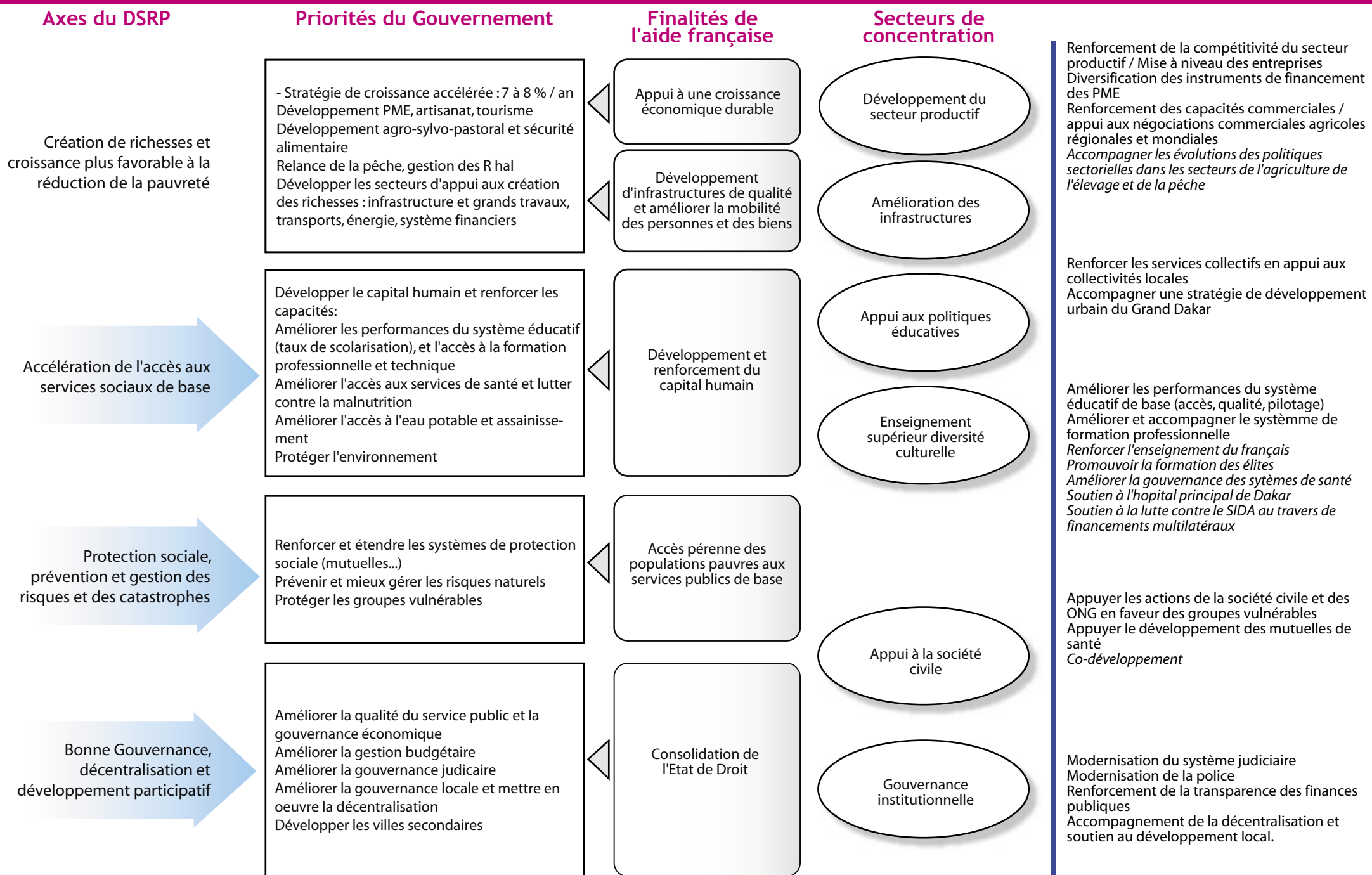
2.1.1. L'éducation :

Le Sénégal met en oeuvre depuis 2001 un programme sectoriel national dénommé «Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF)». La première phase du PDEF s'est achevée fin 2004 avec la révision de la lettre de politique sectorielle. Conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, l'objectif prioritaire de ce programme porte sur la scolarisation universelle complète dans l'enseignement primaire à l'horizon 2015.

Face à l'accroissement des effectifs sortant du primaire et pour favoriser l'accès ultérieur des jeunes à l'emploi, la seconde priorité va à l'extension de l'offre éducative post-primaire au niveau des collèges, d'une part, et de la formation professionnelle, d'autre part. De manière transversale, les interventions déterminant l'amélioration de la qualité des enseignements et de la gestion du système éducatif constituent également la ligne directrice de cette seconde phase du PDEF. En dépit des progrès quantitatifs importants enregistrés au cours de la première phase de ce programme, le Sénégal est confronté à une série de défis majeurs qui nécessitent une forte implication financière et technique de ses principaux partenaires : atteinte des objectifs du Millénaire dans le cadre de la stratégie « Education pour Tous », amélioration de la qualité de l'enseignement et des performances du système éducatif, amélioration du pilotage institutionnel, mise en place de structures d'enseignement professionnel....

En tant que chef de file des bailleurs de fonds dans le secteur de l'éducation, la France a une responsabilité particulière en termes d'accompagnement institutionnel et d'expertise technique auprès des autorités sénégalaises. Elle continuera, dans cette perspective, à apporter une expertise de haut niveau, notamment à travers le pôle de Dakar, en vue de préparer l'élection du Sénégal à « l'initiative Fast Track ».

Articulation de la stratégie de réduction de la pauvreté au Sénégal et des interventions de l'aide française



La France inscrira en outre son action dans une démarche de modernisation et d'harmonisation des instruments de l'aide internationale. Elle contribuera à cet effet, en lien avec les principaux partenaires du secteur, à aider le Sénégal, à définir, puis à mettre en œuvre, une aide sectorielle qui renforce l'harmonisation et l'efficacité des appuis à ce secteur. Elle privilégiera désormais, autant que possible, l'aide budgétaire sectorielle harmonisée.

De manière plus spécifique, **le partenariat franco-sénégalais débouchera, pour les années 2006-2010, sur la mise en œuvre des orientations suivantes :**

- **dans le domaine de l'éducation de base :** la France poursuivra son soutien aux stratégies de développement du secteur à travers quatre axes principaux : l'accroissement de l'accès à l'école, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, notamment de l'enseignement du français, la performance du système de gestion et le renforcement des processus de déconcentration et de décentralisation du secteur ;
- **dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue,** tant pour répondre aux besoins de création d'emplois indispensables à l'insertion professionnelle des 100.000 jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail, que pour répondre aux besoins du marché du travail en main d'œuvre qualifiée, la France appuiera plusieurs projets complémentaires visant d'une part à améliorer l'offre de formation existante (via l'apprentissage en particulier) et, d'autre part, à développer de nouveaux centres de formation professionnelle en partenariat avec les organisations professionnelles des secteurs concernés, choisis prioritairement parmi les « grappes » identifiées dans la SCA ;
- **pour répondre au défi de la qualité de l'enseignement du français,** la Coopération française mettra notamment l'accent sur l'enseignement secondaire, de sorte que les élèves en fin de cycle secondaire puissent être mieux à même de maîtriser la langue de leurs études supérieures et afin de favoriser leur insertion sur le marché de l'emploi.

2.1.2. Le secteur productif :

L'amélioration de la compétitivité du secteur productif sénégalais participe de la première priorité du DSRP. Les interventions de la France s'inscriront dans la dynamique de soutien à la SCA, dont elle pourrait soutenir la mise en œuvre à travers la mise à disposition d'une expertise de haut niveau, et contribueront à l'amélioration de l'environnement des affaires.

Dans ce contexte, la France poursuivra ses actions autour de la **mise à niveau des entreprises**, du renforcement de la qualification des ressources humaines par la formation professionnelle et de l'adaptation du secteur financier pour couvrir une large gamme d'instruments de financement de l'investissement.

La France poursuivra également son appui au renforcement des capacités commerciales du Sénégal, en répondant à des demandes précises des autorités et en liaison avec les autres programmes d'appui des bailleurs de fonds (UE, en particulier).

Les activités de la France, qui se concentreront, d'abord, sur deux ou trois des grappes sectorielles de la SCA, pourront s'appuyer sur toute la gamme des outils disponibles : subventions, prêts non souverains concessionnels et non concessionnels, garanties, lignes de refinancement bancaire, expertises, mise à niveau environnementale et sociale des entreprises, partenariats publics/privés, etc.

Une attention renouvelée sera portée aux grandes filières agro-industrielles et à l'agriculture contractuelle (cf. infra).

2.1.3. Les infrastructures :

La France poursuivra le **financement des infrastructures** dans un cadre d'aménagement équilibré du territoire. Cette priorité, qui nécessitera la mobilisation de co-financements au regard des besoins énormes, devrait se concrétiser sous plusieurs formes :

- **la poursuite du renforcement des services collectifs en appui aux collectivités locales :**

En milieu urbain, et plus particulièrement dans l'agglomération de Dakar, l'amélioration des services collectifs de base, en appui aux collectivités décentralisées, restera la priorité : la France poursuivra son soutien au renforcement des capacités financières et techniques des collectivités dans le cadre du Programme de Renforcement et d'Équipement des Collectivités Locales (PRECOL), en le réorientant sur l'agglomération de Dakar. La France devrait aussi poursuivre son soutien financier et institutionnel au développement des services publics urbains marchands, en particulier dans les secteurs stratégiques de l'eau potable et de l'énergie.

En milieu rural, en accompagnement du processus de décentralisation, la France privilégiera le développement des infrastructures des communes dans le cadre du Projet ADDEL ; elle sera attentive aux développements du Programme National de Développement Local.

- **la promotion de la stratégie de développement urbain du Grand Dakar :**

Dans le souci de promouvoir une approche globale de l'aménagement du Grand Dakar, qui renforcerait et compléterait efficacement les interventions du PRECOL, la France pourrait apporter son appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'agglomération de Dakar, dont l'État a la responsabilité. Dans ce cadre, la France pourrait envisager le financement d'équipements structurants, notamment et en liaison avec d'autres bailleurs de fonds, la construction de l'autoroute urbaine et l'aménagement de la future plate-forme industrielle de Diamnadio.

En outre, la France contribuera à la réhabilitation du pont Faidherbe de Saint-Louis, conformément aux engagements pris par le Président de la République lors de sa visite au Sénégal en février 2005.

2.2. LES SECTEURS « HORS CONCENTRATION » DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE :

Même si, malgré leur importance en termes d'enjeux de développement, la santé et le développement agricole ne sont pas formellement retenus parmi les trois secteurs-clés de concentration de notre aide-projet, la Coopération française ne se désengagera pas pour autant de ces domaines très importants pour le Sénégal. D'autre part, la France entend promouvoir et accompagner, en cohérence avec le NEPAD, la bonne gestion des ressources naturelles, condition d'un équilibre à long terme de la croissance, en privilégiant, chaque fois que possible, les dynamiques d'intégration régionale (OMVS au bénéfice duquel un financement de 7 millions € est envisagé pour la mise en place d'un système de gestion des ressources du bassin ; un concours de 5 millions € est également prévu pour la gestion régionale des ressources halieutiques, ...).

2.2.1. Le secteur de la santé :

Dans ce domaine, l'intervention de la France devra davantage tenir compte de l'ampleur des financements reçus par le Sénégal, notamment multilatéraux, auxquels elle contribue largement. Ainsi, la Coopération française n'envisage plus de financer en bilatéral des projets de lutte contre le sida et les maladies infectieuses. Il est toutefois à noter que l'appui de la France à **l'Hôpital principal de Dakar**, qui fait l'objet d'une convention de coopération spécifique, n'est pas concerné par cet exercice de concentration en raison du caractère exceptionnel de ce partenariat qui sera poursuivi.

La Coopération française pourra également répondre sous forme d'expertise ou de formations aux demandes d'appuis en termes de gouvernance du système de santé publique. Les coopérations décentralisées dans le domaine sanitaire, ainsi que les partenariats hospitaliers, seront stimulés. Les activités de lutte contre les maladies hydriques dans la vallée du fleuve Sénégal, portées par l'OMVS et/ou les opérateurs agro-industriels, pourraient être soutenues. Un programme régional d'appui aux entreprises dans la prévention et la lutte contre le SIDA pourra être soutenu pour un montant d'environ 3 millions €.

2.2.2. Le développement rural :

La France reconnaît toute l'importance des enjeux liés à l'agriculture et plus généralement au secteur rural au Sénégal (lutte contre la pauvreté, facteur de croissance, source d'équité, contribution aux OMD impact sur migrations, etc.). Elle prend acte des évolutions positives qu'a connues le secteur ces dernières années, notamment à travers la privatisation des principales filières agricoles et l'adoption de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale, qui ouvrent de nouvelles perspectives.

Cet axe de notre coopération sera donc désormais prioritairement traité à travers le renforcement de la compétitivité du secteur productif. La mise à niveau des activités et des filières agricoles et la promotion d'une contractualisation avec le monde paysan constituent un problème majeur à la résolution duquel la France peut contribuer grâce, notamment, à des outils financiers adaptés, prioritairement non souverains, qui pourront servir d'effet de levier à la mobilisation des contributions sous forme de subventions de l'Union Européenne en particulier.

D'autre part, la nécessaire amélioration des conditions de vie en milieu rural sera abordée à travers l'axe de concentration relatif aux infrastructures et à l'appui à la décentralisation. A ce dernier titre, la France souhaite contribuer à la relance de l'agriculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal en traitant prioritairement la question foncière au niveau des communautés rurales, seule à même de sécuriser les investissements dans la zone.

Enfin, une attention particulière sera accordée à l'environnement du secteur productif agricole où des coopérations importantes et anciennes se sont nouées. La France poursuivra en ce sens ses appuis à la mise en œuvre de la loi d'orientation agricole et à la gestion concertée du secteur.

2.3. LES DOMAINES TRANSVERSAUX DE L'AIDE FRANCAISE :

La France développera sur la période 2006-2010 ses appuis prioritaires aux objectifs transversaux que sont la Gouvernance, la qualité de l'enseignement supérieur et la diversité culturelle.

2.3.1. La consolidation de l'Etat de droit et l'amélioration de la gouvernance institutionnelle.

La préservation d'un Sénégal démocratique doté d'institutions transparentes est un gage de stabilité pour le pays et pour l'ensemble de la région. Le Sénégal doit pouvoir compter sur la France pour conforter cet atout majeur.

Les institutions en place au Sénégal s'inspirent pour partie de l'organisation publique française : proximité des systèmes de droit et de l'architecture judiciaire ; similarité dans l'organisation et dans les modes de fonctionnement des services de l'Etat ; convergence des principes et des règles en matière de Fonction Publique et d'organisation financière de l'Etat. Le Sénégal s'est en outre engagé, depuis les lois de 1996, dans un double processus de déconcentration des services de l'Etat et de décentralisation au profit des pouvoirs locaux municipaux ou régionaux.

Pour répondre aux sollicitations des autorités sénégalaises, la Coopération française développera, au cours de la période 2006-2010, ses appuis selon les orientations suivantes :

- **la modernisation et la réforme du système judiciaire**, qui donnera lieu, en cohérence avec les orientations du « programme sectoriel justice » approuvé par l'Etat sénégalais en juillet 2004, à des interventions centrées sur la formation des magistrats, sur le renforcement de la justice de proximité et de la médiation judiciaire et sur l'amélioration du fonctionnement de l'appareil judiciaire. Un accent particulier sera mis également sur le renforcement de la justice économique et commerciale, afin d'améliorer la qualité de l'environnement des affaires et la sécurité juridique. A la demande des autorités sénégalaises, la France continuera de coordonner un groupe de bailleurs de fonds sur le secteur Justice afin de garantir la cohérence entre les différentes interventions ;

- **la modernisation de la police**, qui constitue également une composante essentielle de l'Etat de droit. Dans la lignée des engagements pris lors de la visite à Dakar, en décembre 2003, du Ministre de l'Intérieur de la République française, un nouveau projet d'appui à la modernisation de la police sénégalaise, approuvé en juin 2005, sera exécuté sur la période couverte par ce document-cadre ;

- **le renforcement de la transparence des administrations économiques et financières**, afin de contribuer, en cohérence avec l'action des autres bailleurs de fonds (Banque Mondiale, FMI, Union européenne en particulier), à la mise en œuvre des plans de réformes des finances publiques. Dans ce cadre, la Coopération française soutiendra le processus de mise en œuvre des réformes budgétaires et financières destinées à mieux canaliser, via le budget national, les ressources extérieures disponibles pour accompagner la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et, de ce fait, améliorer le rythme de décaissement de l'aide. Par ailleurs, la coopération sera poursuivie dans le domaine de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;

- **l'approfondissement du processus de la décentralisation**, domaine où une nouvelle politique sectorielle est en cours de définition, avec l'appui d'un groupe de bailleurs de fonds présidé par la France. Dans ce contexte, la Coopération française accompagnera, d'une part, les processus institutionnels de décentralisation (formation des élus locaux, contrôle de légalité, fiscalité locale) et de déconcentration, et, d'autre part, le renforcement des ressources et des capacités de gestion des collectivités locales, ainsi que la mise à niveau des services collectifs de base relevant de leurs responsabilités tant en milieu rural qu'en milieu urbain (cf. supra) ;

- **l'appui à la coopération non gouvernementale**, qui constitue une composante essentielle de l'action en faveur de la préservation de l'Etat de droit. La France mobilisera à ce titre des financements accrus en recourant à la souplesse du Fonds Social de Développement. Elle poursuivra son soutien aux partenariats entre ONG françaises et sénégalaises et intensifiera ses appuis aux initiatives de coopération décentralisée dans le cadre d'un processus de déconcentration des crédits ;

- **le codéveloppement**, afin de favoriser et d'intensifier les initiatives des migrants sénégalais établis en France au bénéfice du développement économique et social du Sénégal. Dans ce cadre, le Sénégal et la France poursuivront la mise en œuvre du FSP « Initiatives de Codéveloppement ». Il s'agit à la fois de promouvoir les initiatives économiques des migrants par l'investissement à distance ou la réinstallation au Sénégal, en s'appuyant entre autres sur les aides à la réinsertion de l'Agence Nationale pour l'Accueil des Etrangers et les Migrations, de mobiliser les compétences de la diaspora hautement qualifiée au bénéfice d'institutions publiques et privées sénégalaises et de contribuer au développement local des régions d'origine des migrants.

Par ailleurs, le Sénégal est engagé dans une variété d'initiatives régionales (NEPAD, UEMOA, CEDEAO, OHADA, ...) ou internationales (OMC, AME, ...) qui visent à consolider ses institutions dans une optique d'intégration continentale. La France répondra aux demandes d'appui, notamment sous la forme de mise à disposition d'expertise, pour renforcer les capacités sénégalaises dans ces domaines.

2.3.2. L'enseignement supérieur et la recherche :

La coopération française est disposée à accompagner les autorités sénégalaises dans les réformes nécessaires à engager dans l'enseignement supérieur public. En effet celui-ci, confronté à une massification importante, doit répondre à plusieurs contraintes : réformer les cursus universitaires pour les intégrer dans l'harmonisation internationale des diplômes (LMD) avec, entre autres, la mise en place de formations correspondant aux besoins du marché ; contrôler, habiliter et évaluer l'enseignement supérieur privé, qui peut être un atout face au nombre grandissant d'étudiants que le « public » ne pourra à lui seul absorber ; développer la recherche qui est le garant d'un enseignement de qualité et d'une reconnaissance internationale.

Ceci passe en premier lieu par le développement d'outils de pilotage permettant de définir la stratégie sectorielle du Sénégal en matière d'enseignement supérieur dont découleront les actions prioritaires à mettre en œuvre. Deux FSP portant sur la professionnalisation et l'enseignement de la gestion arrivent à échéance et les grandes lignes d'un nouveau projet sont en cours

d'étude avec les autorités locales, en liaison avec les autres bailleurs de fonds. Par ailleurs, notre politique de bourses (en particulier en alternance pour les doctorats) permettra de conforter les efforts sénégalais en matière de formation des élites.

Les réseaux des instituts de recherche français au Sénégal (IRD, CIRAD, Institut Pasteur) sont particulièrement développés (cf. chapitre 3.3). La structuration de ce potentiel français sera poursuivie de manière résolue en vue d'apporter une meilleure réponse aux objectifs de développement du pays ainsi qu'aux besoins et aux priorités de la recherche sénégalaise. En vue de promouvoir des pôles d'excellence, le développement de partenariats scientifiques et institutionnels avec les instituts de recherche sénégalais et des laboratoires universitaires fera l'objet d'une attention particulière.

Des liens nouveaux seront particulièrement recherchés avec les institutions d'enseignement (écoles et universités) et de développement (centres techniques, organisations professionnelles...) pour une bonne valorisation, diffusion et appropriation des résultats de la recherche. De façon générale, la politique d'ouverture et d'insertion de nos instituts de recherche dans le tissu local sera intensifiée.

Le Sénégal insère son effort d'investissement dans la recherche à l'échelle régionale et continentale dans le cadre du NEPAD. La France appuie la dynamique impulsée par le Sénégal qui assure la présidence de la Conférence ministérielle « Science et Technologie » du NEPAD jusqu'en 2007.

2.3.3. La promotion de la diversité culturelle et du français

La France contribuera à stimuler la vivacité et la diversité des échanges culturels avec le Sénégal, axe fort des relations unissant nos deux pays, en s'appuyant notamment sur un important réseau culturel dont la restructuration, autour de l'Institut français L.S.Senghor de Dakar, est désormais achevée.

La Coopération française mettra en œuvre un programme d'appui à **la réhabilitation du patrimoine** bâti et non bâti, dans une perspective notamment de renforcement de l'attractivité du territoire sénégalais (tourisme à caractère culturel). Un soutien spécifique sera en outre accordé à la préservation des

archives nationales du Sénégal, pays dépositaire des archives de l'ancienne AOF.

Par ailleurs, le Sénégal bénéficiera en priorité des financements mis en œuvre par la France au titre de **la promotion de la diversité culturelle**, notamment un appui institutionnel (et aux acteurs non étatiques) dans le cadre des négociations sur le projet de convention internationale en faveur de la diversité culturelle.

Dans le secteur audiovisuel, l'appui à la professionnalisation des médias et au développement des nouvelles technologies sera axé sur la consolidation du pluralisme de l'information et du débat démocratique : soutien aux médias de proximité, réduction de la fracture numérique et accès du citoyen à l'information administrative par Internet.

La question de la place et de la qualité des enseignements en langue française constitue un sujet de préoccupation particulier pour la France et pour le Sénégal compte tenu de leur engagement commun au sein de la Francophonie. La France maintiendra dans ce domaine l'expertise technique adéquate, en particulier dans les établissements bi-culturels.

III-LES INSTRUMENTS DU PARTENARIAT

Fruit de l'histoire et de l'ancienneté du lien entre nos deux pays, le Sénégal est l'Etat d'Afrique sub-saharienne qui accueille le réseau le plus dense et le plus diversifié d'organismes français qui concourent à une coopération bilatérale multiforme, qu'elle soit de nature étatique, décentralisée ou associative. Les modes de cette présence française ayant insuffisamment évolué, un décalage apparaît aujourd'hui entre la logique d'une coopération animée d'un esprit de partenariat et les rigidités de structures héritées du passé.

3.1. UN REPOSITIONNEMENT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE FRANCAISE :

L'assistance technique constitue une valeur ajoutée de la Coopération française, en proposant à ses pays partenaires une expertise de haut niveau. Au Sénégal, l'assistance technique française a été massivement présente, même si elle a connu une forte réduction à partir de la fin des années 90 lorsqu'a été progressivement supprimée l'assistance technique de substitution. Cette décade de notre assistance technique confirme par ailleurs l'émergence au Sénégal d'une expertise et d'un encadrement de haut niveau, notre dispositif ayant désormais davantage vocation à intervenir en appui.

Début 2006, 153 emplois d'assistants techniques civils français (dont 23 volontaires internationaux) **sont ouverts au Sénégal**, 123 dans des fonctions de conseil ou de gestion de projets auprès d'institutions publiques sénégalaises, 30 au sein de structures à vocation régionale implantées à Dakar.

Parmi ceux-ci, 19 postes font l'objet d'un transfert à l'AFD en 2006 en application des décisions du CICID. L'AFD sera toutefois susceptible, en fonction des besoins identifiés, de financer un nombre un peu plus important de postes.

Les autorités sénégalaises sont attachées au maintien de ce type de coopération et sollicitent régulièrement la France pour la mise à disposition d'assistants techniques. En application des décisions du CICID du 20 juillet 2004, le dispositif d'assistance technique française en poste au Sénégal sera appelé à connaître, sur la période couverte par le document-cadre de partenariat, les évolutions suivantes :

- en réponse à la demande des autorités sénégalaises, la **France continuera à assurer la mise à disposition d'une expertise de haut niveau dans des fonctions de conseil** auprès des Ministres ou dans des positions stratégiques au sein des ministères et des principales institutions de l'Etat sénégalais ;

- la maîtrise d'ouvrage de l'Assistance technique dans les secteurs OMD sera progressivement contractualisée et transférée au gouvernement sénégalais ;

- la France est disposée à **mutualiser son assistance technique** dans un souci de renforcement de la cohérence des interventions des bailleurs de fonds. Ainsi, l'expérience d'une assistance technique mixte franco-allemande et néerlandaise, mise en place à Dakar sur les questions d'environnement, pourrait être utilement étendue à d'autres domaines ou à d'autres partenaires, notamment prioritairement l'Union Européenne ;

- la Coopération française estime particulièrement probantes les formules de mobilisation d'une expertise de haut niveau en soutien à la définition de stratégies sectorielles, sur le modèle du pôle de Dakar d'analyses sectorielles dans le domaine de l'éducation ou sur celui de la plate-forme multi-bailleurs dans le domaine de l'agriculture (« hub agricole de Dakar »). La France est prête à renforcer ce type de contributions, en l'étendant le cas échéant à des secteurs où une approche régionale plus intégrée, dans la logique du NEPAD, peut utilement prévaloir (environnement, politiques régionales de santé publique...).

3.2 DE NOUVELLES MODALITES DE MOBILISATION DE L'AIDE ET L'APPROFONDISSEMENT DES CONCERTATIONS AVEC LES BAILLEURS DE FONDS :

Le Sénégal, signataire de la Déclaration de Paris sur l'alignement, l'harmonisation et l'efficacité de l'aide, fait partie des pays pilotes qui se sont portés volontaires pour expérimenter des efforts en termes d'harmonisation des modalités de mise en place de l'aide entre les bailleurs de fonds et de renforcement de l'efficacité de celle-ci. Les autorités sénégalaises ont inscrit cet objectif dans le DSRP. Des efforts d'harmonisation et de concertation se manifestent d'ores et déjà par l'existence de groupes thématiques et sectoriels inter-bailleurs. Cette orientation devra être renforcée, en particulier entre les partenaires européens et la Commission européenne qui rechercheront la mise en place de programmes communs et d'outils complémentaires (par exemple la facilité eau). Ces synergies nouvelles passent par une évolution progressive de l'aide projet, jugée trop parcellaire, atomisée, difficile à coordonner, sujette aux procédures spécifiques de chacun des bailleurs, vers des aides programmes multi-bailleurs, mais aussi par des arrangements entre bailleurs en vue de mettre en commun, autant que possible, les rapports d'évaluation des projets et programmes ou avancer vers la mise en œuvre de missions conjointes sur les secteurs faisant l'objet d'aides- programmes.

Le Sénégal remplit en effet les critères qui permettent la mise en place d'aides-programmes : existence de documents de politique sectorielle dans certains des secteurs-clés pour le développement, existence d'un cadre de coordination piloté par les autorités nationales, possibilité de mettre en place un dispositif de mise en œuvre harmonisé s'appuyant sur les structures administratives existantes, harmonisation possible des modalités de décaissement.

La Coopération française au Sénégal a déjà intégré son intervention dans des aides-programmes développées de manière plus ou moins achevée selon les principes évoqués ci-dessus. En particulier, **dans le secteur de l'éducation et de la formation**, la perspective d'une aide-programme française devra tenir compte de l'expérience acquise par d'autres bailleurs et s'inscrire dans le cadre d'une coordination étroite avec eux, notamment avec la Banque Mondiale et l'Union Européenne.

Une autre évolution importante concerne le **renouveau de l'outil de l'aide budgétaire, comme instrument d'accompagnement financier des réformes structurelles**. La France, qui a testé la mise en œuvre de cet instrument en 2004 en appui aux réformes budgétaires et structurelles du Sénégal (plan d'actions pour l'amélioration de la gestion des finances publiques et des procédures de passation des marchés), pourra s'appuyer sur ce type d'aide budgétaire, en complément des autres formes d'appui (expertise et assistance technique, aide-projet, aide-programme), pour renforcer sa position de partenaire technique et financier des réformes, qu'elles soient macroéconomiques, financières ou sectorielles ou qu'elles concernent la modernisation de l'environnement des affaires.

3.3. L'ADAPTATION DU RESEAU FRANÇAIS DE COOPERATION

La France a progressivement développé au Sénégal un réseau particulièrement étoffé, probablement le plus dense en Afrique sub-saharienne : pôles de recherche avec l'IRD, le CIRAD et l'Institut Pasteur de Dakar ; infrastructures scolaires avec un important potentiel de scolarisation d'environ 7.000 élèves ; institutions culturelles et linguistiques.

La diversité et le volume de ces différentes entités confèrent à la présence française au Sénégal une très forte visibilité et constituent les instruments quotidiens du partenariat franco-sénégalais. Toutefois, les différentes composantes de ce dispositif se sont parfois juxtaposées, sans que soient systématiquement recherchées les indispensables synergies. Il convient aujourd'hui, en cohérence avec l'évolution de nos modes de coopération, d'assurer l'adaptation des principales structures de ce réseau :

La politique d'ouverture du potentiel français de recherche devra être intensifiée :

- **l'IRD**, qui dispose au Sénégal de sa plus importante implantation outre-mer (240 agents permanents), constitue également le premier centre de recherches de ce pays. Le renforcement de ses partenariats avec les universités et institutions de recherche sénégalaises, par la mise en place de laboratoires communs, a permis à l'IRD de conforter la coopération scientifique française au Sénégal mais aussi dans la sous-région. Trois grands domaines de compétence (écosystèmes et ressources terrestres, santé et sciences sociales, écosystèmes et ressources aquatiques) et une implication forte en termes d'expertise et de valorisation des résultats de la recherche et de formation, font de l'IRD le principal outil d'une recherche véritablement franco-sénégalaise ; son évolution vers une fonction d'agence de recherche-développement (décision du CICID de mai 2005) devrait encore conforter ce rôle dans les prochaines années ;

- **le CIRAD**, dont tous les chercheurs sont affectés dans des équipes sénégalaises ou régionales, poursuivra le développement de programmes de recherche en partenariat (élevage pastoral, résistance des plantes à la sécheresse, gestion des ressources naturelles et de l'environnement, analyses économiques des filières, santé animale/environnement, arachide de bouche et production de semences), qui permettent le développement

de liens entre organismes de recherche et de développement ; les collaborations seront renforcées avec l'Enseignement supérieur (encadrement de doctorants, dispense de cours dans les Universités et grandes écoles, formation professionnelle), les organisations de producteurs et les collectivités locales ;

- **l'Institut Pasteur de Dakar** constitue le principal pôle français de recherche en matière de santé tropicale. La mise en œuvre de son plan de développement stratégique et des investissements majeurs correspondants, la pérennisation de son action au Sénégal, supposent une évolution de son statut. La mise en place récente d'un Conseil Scientifique complète le Conseil de Perfectionnement annuel présidé par le Ministre de la Santé et de la Prévention Médicale.

- **Le réseau culturel français** a connu une restructuration, avec la fusion organisée depuis le 1er janvier 2005 des centres culturels français et des alliances françaises de Dakar et de Saint-Louis. Les nouveaux Instituts culturels et linguistiques de ces deux villes ont vocation à devenir les lieux privilégiés d'animation du partenariat culturel franco-sénégalais ; ils pourront ainsi devenir les opérateurs d'une coopération culturelle, notamment dans le domaine du patrimoine qui fera l'objet d'un projet FSP spécifique.

- **Le dispositif scolaire français** au Sénégal joue un rôle déterminant dans la formation des futures élites et dans la promotion d'une francophonie de qualité. Pour conforter la place du réseau en tant qu'instrument de la coopération éducative entre la France et le Sénégal, la France a engagé la reconstruction d'un grand lycée français à Dakar.

La France a tissé avec le Sénégal des liens historiques et humains d'une exceptionnelle densité. Une langue commune, une histoire partagée, la présence en France et au Sénégal d'importantes communautés nationales confèrent à nos relations une dimension particulière, qui nous impose de développer avec le Sénégal une coopération à la hauteur de ces liens. Bâti sur la confiance, le dialogue et une volonté commune d'améliorer et d'adapter en permanence les outils de notre coopération, notre partenariat avec le Sénégal constituera un instrument privilégié de cette ambition.

C O N T A C T S

Service de Coopération et d'Action Culturelle

Ambassade de France à Dakar
1, rue El Hadj Amadou Assane Ndoye
BP 2014 Dakar
Tél. 839 51 00 - Fax. 839 52 77
Site internet : www.ambassade-sn.org

Agence Française de Développement

15, Avenue Nelson Mandela
BP 475 Dakar
Tél. 849 19 99 - Fax. 823 40 10
Site internet : www.afd.fr